Cohérence du parcours d'apprentissage

Le découpage par cycles est donné à titre indicatif. Il est à adapter selon l'accès aux installations sportives.

CYCLE 1

- Développer de nouveaux équilibres (se renverser, rouler, se laisser flotter, etc.).
- Être attentif à sa sécurité et celle des autres.

Période particulièrement favorable pour viser une aisance aquatique

CYCLE 2

- Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.
- Se laisser flotter, se repérer, se déplacer.

CYCLE 3

 Valider l'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS), conformément à l'arrêté du 28 février 2022.

CYCLE 4 ET +

 S'engager tant que possible dans les dispositifs de soutien et de remédiation.